

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 127

27/04/2026



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65

Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

SEANCE DU 20 MARS 2026

Election du Maire :

Lors de la séance d'installation du Conseil, Marc CANTON a été élu Maire en recueillant 16 voix face à Corinne PANATIER qui en a obtenu 3. Il entame ainsi son 3^{ème} mandat en tant que Maire de la Commune.

Détermination du nombre d'Adjoints : adopté à 18 voix pour et 1 abstention

Le Conseil Municipal a déterminé le nombre de postes d'adjoints, dans la limite de 30% de l'effectif global (soit 5 adjoints maximum). Comme lors du précédent mandat, il a été voté de fixer à 5 le nombre d'adjoints.

Election des Adjoints : élus à 16 voix pour et 3 bulletins blancs

Concernant les postes d'adjoints, une seule liste a été présentée et a recueilli 16 voix pour et 3 bulletins blancs. Les adjoints ainsi élus sont les suivants :

- 1^{er} adjoint : Jean-Marc DOURAU
- 2^{ème} adjointe : Audrey VANHOOREN
- 3^{ème} adjoint : Alexandre LARRUHAT
- 4^{ème} adjointe : Isabelle MONTIN
- 5^{ème} adjoint : Olivier CHARRET

A vos agendas...

- **Mercredi 6 mai 2026, de 14h à 16h :** Kirby Star Allies, après-midi jeux vidéo (à partir de 10 ans), à la bibliothèque d'Asson (sur inscription)
- **Judi 8 mai 2026, à 11h30 :** commémoration de la victoire 1945, monument aux morts
- **Vendredi 5 juin 2026 :** Fête de l'école (chorale), salle Jean Labarrère
- **6 et 7 juin 2026 :** Salon du Bien-être du Pays de Nay, salle Jean Labarrère et Isarce
- **27 et 28 juin 2026 :** Exposition des ateliers d'Asson Animation, salle de l'Isarce

Tableau du Conseil Municipal 2026

CANTON Marc	Maire
DOURAU Jean-Marc	1 ^{er} adjoint
VANHOOREN Audrey	2 ^{ème} adjointe
LARRUHAT Alexandre	3 ^{ème} adjoint
MONTIN Isabelle	4 ^{ème} adjointe
CHARRET Olivier	5 ^{ème} adjoint
LAUVAUX Michel	Conseiller
CLAVARET Christian	Conseiller
BOURDA Francine	Conseillère
TABONE Frédéric	Conseiller
SERRUT Roseline	Conseillère
PEAUDECERF-BADET Claire	Conseillère
BERNA Sophie	Conseillère
BARON Anne-Sophie	Conseillère
LACOUÉ-CHAROT Damien	Conseiller
CANTON Marion	Conseillère
DOURROM Bernadette	Conseillère
PANATIER Corinne	Conseillère
BOURUMEAU Pierre	Conseiller

Les **conseillers communautaires** élus lors de l'élection du 15 mars 2026 pour représenter la commune d'Asson à la Communauté de Communes du Pays de Nay sont : Marc CANTON, Audrey VANHOOREN et Corinne PANATIER

Indemnités de fonction des élus : adopté à 18 voix pour et 1 contre

M. le Maire rappelle que l'enveloppe budgétaire maximale est fixée par l'Etat en fonction de la strate géographique. Pour Asson, les indemnités mensuelles sont fixées à 2 289,56 € pour le Maire et 878,83 € pour les adjoints. Comme lors du mandat précédent, le Maire et les adjoints proposent de minorer leurs indemnités afin d'en verser une partie aux 13 conseillers municipaux qui s'investissent également pour la Commune. Les indemnités brutes mensuelles ainsi votées sont les suivantes :

- 1 948,39 € pour le Maire
- 739,89 € pour chaque adjoint (x 5)
- 79,37 € pour chaque conseiller (x 13)

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Délégations du Conseil Municipal au Maire : *adopté à l'unanimité*

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration de la Commune et comme le prévoit l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délègue au Maire un certain nombre d'attributions en matière d'urbanisme, de finances, de fiscalité, d'assurance... l'ensemble de la délibération est consultable en mairie.

Commissions Municipales : *adopté à l'unanimité*

Le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, de créer les commissions suivantes et en désigne les membres :

Commission Finances et Administration Générale :

MONTIN Isabelle, CANTON Marc, CHARRET Olivier, LARRUHAT Alexandre, LACOUE-CHAROT Damien, DOURROM Bernadette

Commission Mobilité : **MONTIN Isabelle**, BARON Anne-Sophie, LAUVAUX Michel, PEAUDECERF-BADET Claire, BOURUMEAU Pierre

MONTIN Isabelle, BARON Anne-Sophie, PEAUDECERF-BADET Claire, PANATIER Corinne

Commission Enfance / jeunesse : **MONTIN Isabelle**, BARON Anne-Sophie, PEAUDECERF-BADET Claire, PANATIER Corinne

MONTIN Isabelle, BARON Anne-Sophie, PEAUDECERF-BADET Claire, PANATIER Corinne

Commission Urbanisme et Agriculture : **Alexandre LARRUHAT**, BOURDA Francine, CANTON Marion, DOURAU Jean-Marc, LACOUE-CHAROT Damien, LAUVAUX Michel, SERRUT Roseline, BOURUMEAU Pierre, DOURROM Bernadette, PANATIER Corinne

Alexandre LARRUHAT, BOURDA Francine, CANTON Marion, DOURAU Jean-Marc, LACOUE-CHAROT Damien, LAUVAUX Michel, SERRUT Roseline, BOURUMEAU Pierre, DOURROM Bernadette, PANATIER Corinne

Commission Indivise : **Alexandre LARRUHAT**, BOURDA Francine, CANTON Marc, LAUVAUX Michel, PEAUDECERF-BADET Claire, SERRUT Roseline

Alexandre LARRUHAT, BOURDA Francine, CANTON Marc, LAUVAUX Michel, PEAUDECERF-BADET Claire, SERRUT Roseline

Commission Vie Associative, Sports et Culture :

CHARRET Olivier, BERNA Sophie, CLAVARET Christian, LACOUE-CHAROT Damien, PEAUDECERF-BADET Claire, TABONE Frédéric, PANATIER Corinne

Commission Voirie : **CHARRET Olivier**, CANTON Marc, DOURAU Jean-Marc, LARRUHAT Alexandre, SERRUT Roseline, TABONE Frédéric

CHARRET Olivier, CANTON Marc, DOURAU Jean-Marc, LARRUHAT Alexandre, SERRUT Roseline, TABONE Frédéric

Commission Santé et Solidarité : **VANHOOREN Audrey**, BARON Anne-Sophie, PEAUDECERF-BADET Claire, PANATIER Corinne

VANHOOREN Audrey, BARON Anne-Sophie, PEAUDECERF-BADET Claire, PANATIER Corinne

Commission Bâtiments, Travaux et Matériel : **Jean-Marc DOURAU**, BERNA Sophie, CANTON Marion, CHARRET Olivier, LARRUHAT Alexandre, BOURUMEAU Pierre, DOURROM Bernadette

Jean-Marc DOURAU, BERNA Sophie, CANTON Marion, CHARRET Olivier, LARRUHAT Alexandre, BOURUMEAU Pierre, DOURROM Bernadette

Choix de la Publicité des actes : *adopté à l'unanimité*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la publicité des actes réglementaires (délibérations notamment) s'effectuera par publication sur le site internet de la Commune.

Droit à la formation des élus : *adopté à l'unanimité*

Le Conseil Municipal détermine les conditions d'accès à la formation des élus. La délibération précise que la commune prendra en charge le coût de la formation mais que les frais de déplacement (transport, restauration, hébergement) resteront à la charge de l'élu. Pour ce faire, un crédit de 2 000 € est inscrit au budget prévisionnel afin de permettre aux élus de bénéficier de formations adaptées à leurs missions.

Signature de l'accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie : *adopté à l'unanimité*

Pour faire suite à la consultation organisée pour choisir les entreprises qui réaliseront l'accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2026 – 2029, le Conseil Municipal décide, après analyse des offres, d'attribuer le marché à la société LAPEDAGNE TRAVAUX PUBLICS. Le montant du marché est compris entre 0 € HT et 400 000 € HT par an, en fonction des besoins et des choix effectués chaque année par la collectivité.

Désignation des délégués et référents : *adopté à l'unanimité*

Le Conseil Municipal désigne les délégués et référents auprès des syndicats et organismes extérieurs :

- TE64 (Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées Atlantiques) : Olivier CHARRET (titulaire) et Alexandre LARRUHAT (suppléant)
- COFOR (Association des Communes Forestières) : Jean-Marc DOURAU
- ADEM (Association des élus de montagne) : Marc CANTON
- CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Audrey VANHOOREN
- Représentant Conseil d'école : Isabelle MONTIN
- Référent Hygiène et Sécurité : Audrey VANHOOREN
- Référent Sécurité Routière : Claire PEAUDECERF-BADET

SEANCE DU 27 AVRIL 2026 (suite)**Vote des taxes 2026** : adopté à 17 voix pour et 2 contre

Le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières 2026 : 19,55 % pour le Foncier bâti et 24,07 % pour le Foncier non bâti.

Il propose cependant une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui passera de 8,64 % à 10,34 % (ce qui générera environ 2 800 € de recettes supplémentaires). Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Budget communal 2026 : adopté à l'unanimité

Le budget de fonctionnement 2026 prévoit environ 1 485 000 € de dépenses pour 2 128 000 € de recettes, soit un excédent de 643 000 € qui sera reversé à la section d'investissement.

Quant au budget investissement 2026, il s'élève à 1 526 000 €.

Les 290 000 € inscrits au budget 2025 pour la cantine de l'école ont été reportés au budget 2026 afin de réaliser les travaux. Le projet est de gérer en direct le service de restauration scolaire sans passer par une société de restauration. L'idée est d'avoir un cuisinier municipal qui élabore les menus, achète les denrées nécessaires et cuisine sur place et au jour le jour les repas servis aux enfants dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur. Un autre programme d'investissement concerne le pôle médical puisque des travaux d'agrandissement seront nécessaires afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé (médecin, dentiste, infirmiers...). Une enveloppe de 100 000 € a été inscrite au budget afin de débiter les études et lancer le projet. Les autres opérations sont les suivantes : l'acquisition de matériel (102 000 €), la voirie communale (100 000 €), le solde des travaux de rénovation énergétique du préau de l'école (61 650 €), les travaux sur bâtiments communaux (70 000 €), l'acquisition de matériel divers pour la mairie et pour l'école (6 700 €), l'aménagement de l'aire de jeux et du parcours santé (17 800 €), l'aménagement d'un muret devant la Maison Pétrique (5 200 €).

Budget 2026 du Centre de Loisirs « Coins des Canailles » : adopté à l'unanimité

Le budget 2026 s'équilibre à 114 465 € et bénéficie d'un report de l'excédent 2025 de 34 465 €. Les principales dépenses sont les charges de personnel (72 000 €), les sorties et services (12 000 €), les achats divers (alimentation et fournitures) pour 19 000 €. Quant aux recettes, outre la participation de la commune (8 000 €), elles sont constituées de la participation des familles (40 000 €) et de l'aide de la CAF (32 000 €).

Subventions aux associations : adopté à l'unanimité des votants

Le Conseil Municipal a décidé de l'attribution des subventions suivantes :

OCCE Coop Scolaire	2 987 €
Association Parents Elèves	412 €
Association Asson-Sports	12 000 €
Association VATH A HUM (pour PASSEM 1 km)	100 €
Total	15 499 €

Remboursement anticipé d'un prêt à court terme : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal autorise le Maire à rembourser le 2^{ème} prêt à court terme contracté en août 2024 pour les travaux de réfection de la toiture de la salle Jean Labarrère (le 1^{er} a déjà été remboursé). En effet, la subvention DETR ayant été versée et le FCTVA récupéré, l'état de trésorerie de la Commune lui permet de rembourser (sans frais) le prêt de 220 000 €.

Ligne de Trésorerie : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a décidé de souscrire auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne une ligne de Trésorerie d'un montant de 100 000 €. Il s'agit de bénéficier d'argent disponible à tout moment de l'année à un taux avantageux (Euribor + 1 %). Le contrat ne prévoit pas de commission de non utilisation mais uniquement des frais de dossier qui s'élèvent à 300 €.

Entretien des espaces verts des HLM et de la SDC des ESCUERES : adopté à l'unanimité

L'entretien des espaces verts des HLM et de la SDC des ESCUERES étant réalisé par le service technique communal, il appartient au Conseil d'en fixer le prix. Celui-ci décide à l'unanimité d'augmenter de 20 € les tarifs de 2025 pour les porter à 410 € pour les HLM et 390 € pour la SDC des ESCUERES pour l'année 2026.

SEANCE DU 27 AVRIL 2026 (suite)

Rythmes scolaires : semaine à 4 jours : adopté à l'unanimité

En concertation avec l'école et après avis favorable de l'Inspectrice de l'Education Nationale, l'école d'Asson continuera d'organiser le temps scolaire sur 4 jours. La présente délibération a pour objet de déposer la demande de dérogation pour les 3 prochaines années.

Commission d'Appel d'Offre (CAO) : adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal élit les membres de la commission d'appel d'offres qui est chargée de décider de l'attribution de certains marchés publics.

Titulaires : Isabelle MONTIN, Jean-Marc DOURAU et Bernadette DOURROM

Suppléants : Alexandre LARRUHAT, Olivier CHARRET et Pierre BOURUMEAU.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : adopté à l'unanimité

La CCID participe à l'évaluation des bases d'imposition de la Commune. Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal. La présente délibération a pour objet de lister les noms des 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants), liste qui sera transmise au directeur départemental des finances publiques qui en choisira 8 pour chaque liste.

Fêtes et cérémonies : adopté à l'unanimité

Le Conseil autorise le Maire à mandater à l'article 623 « Fêtes et cérémonies », les dépenses concernant les cérémonies officielles, nationales ou locales, les frais de réception et ceux relatifs à toute manifestation organisée par la Commune.

Contrats de travail : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel momentanément indisponible pour des motifs divers (congé annuel, congé de maladie, congé parental, congé pour formation, détachement, disponibilité...)

Désignation d'un référent déontologue de l'élu local : adopté à l'unanimité

Le décret en date du 6 décembre 2022 a rendu obligatoire pour les communes la désignation d'un référent déontologue pour apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local. Le Conseil Municipal a donc décidé de nommer Mme Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, référent déontologue de l'élu local, dont le bureau sera situé au sein du Centre de gestion des Pyrénées Atlantiques.

Zoom sur le CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Le champ d'action du CCAS est le suivant : insertion, lutte contre les exclusions, personnes âgées, handicapées, retraités...

Le Conseil Municipal a fixé à 8 le nombre des membres du Centre Communal d'Action Sociale, étant entendu qu'une moitié est élue par le Conseil Municipal, et l'autre moitié nommée par le Maire.

En plus du Maire qui en est Président de droit, les 4 élus sont les suivants : Audrey VANHOOREN, Michel LAUVAUX, Anne-Sophie BARON, Corinne PANATIER.

Les 4 membres désignés par le Maire sont les suivants : Antoine CUYAUBERE, Marie-Laure SAUBATTE, Ludivine SAUX et Françoise SOUBIELLE.

Suite au renouvellement des membres du CCAS, les administrateurs se sont réunis le 29 avril 2026 afin d'élire le vice-Président, de voter le budget ainsi que les subventions aux associations.

Après avoir élu Audrey VANHOOREN vice-Présidente du CCAS d'Asson, le budget prévisionnel est voté à l'unanimité et s'équilibre à 5 448 €. Une enveloppe de 3 000 € est inscrite au budget pour des secours d'urgence ou des aides qui peuvent être attribués en fonction des situations et des besoins. Une enveloppe de 1 500 € est également votée pour les subventions aux associations à caractère social.

Lors de cette 1^{ère} séance, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de verser 300 € au profit de l'Aide Alimentaire de la Plaine de Nay, 300 € pour le Secours Populaire et 500 € pour l'ADMR Nay Ouest (Aide à Domicile en Milieu rural) dont bénéficient 44 assonnais.